

# Et la parole des adultes ?

Article publié le 9 juin 2020 | Lecture : 6 min. | Par Jean-Charles Léon

À la suite des mois que nous venons de vivre, il faudra peut-être faire parler ou plus exactement, ouvrir des lieux de parole où les adultes de nos écoles et établissements scolaires pourront déposer ce qui pèse d'une manière ou d'une autre sur leurs épaules. Or, les équipes enseignantes, pour la plupart, sont dépourvues de personnes formées à cela. On peut aider à établir un cadre précis qui permettra à chacun, celle ou celui qui dépose, celles et ceux qui reçoivent ou qui animent, d'établir un lieu où ils se sentent bien, où la parole peut advenir.

Ce lieu doit être « hors menace », un lieu où la parole peut être dite sans être ensuite utilisée par d'autres, où elle n'est pas sujette au jugement, à la controverse ou au conflit. Il ne s'agira pas de chercher à résoudre des problèmes, d'ouvrir des controverses, situations qui nécessitent un dispositif plus complexe, seulement d'ouvrir un espace de parole.

Je vais tenter d'établir ce que j'appelle des invariants, pour reprendre le terme de la pédagogie Freinet, qui fonctionnent tant dans les ateliers de philosophie que j'anime que lors de séances d'analyse de la pratique, les groupes de « soutien au soutien » élaborés par Jeanne Moll, Jacques Lévine et l'AGSAS (Association des groupes de soutien au soutien). Il s'agit bien entendu d'un exemple non exclusif de ce qui peut se faire. D'expérience, tout me paraît affaire de cadre.

## Un cadre pour la sécurité de tous

Quatre conditions me paraissent nécessaires et indispensables pour établir un lieu de parole accueillant : le volontariat, la confidentialité des échanges, le non-jugement, la non-conflictualité. Avant même que la séance ne débute, les participants doivent connaître et adhérer à ces règles que je vais énoncer un peu abruptement. Les personnes qui participent au dispositif doivent être volontaires. Elles ne peuvent pas être désignées, l'injonction à la parole est impossible. Tout au plus peut-on informer de ce que le dispositif existe, qu'il ouvre un potentiel de parole et d'écoute, et qu'il peut accompagner.

La confidentialité des échanges implique que les participants s'engagent à ne pas divulguer des éléments qui pourraient nuire aux membres du dispositif.

Le non-jugement implique que ce qui est dit et qui peut être douloureux ne doit pas être soumis à un quelconque jugement moral ou professionnel.

La non-conflictualité permet de mettre de côté les désaccords passés qui n'ont pas lieu d'être ou de réapparaître dans le cadre du dispositif. Ce lieu n'est pas et ne doit pas devenir un lieu de règlement de compte.

## Le respect inconditionnel de la parole de l'autre

Les modalités de prise de parole sont essentielles. Chacun doit s'engager à un respect strict de la parole de l'autre. Il est hors de question d'interrompre quelqu'un qui parle, de commenter, voire même de répondre. Une distribution de la parole, surtout si le groupe est un peu important, est fortement conseillée. Les groupes de moindre importance ou habitués au dispositif peuvent la plupart du temps autogérer leur parole.

On peut par exemple donner ou faire donner la parole soit par inscription, soit par numéro. Par inscription, un responsable note les demandes de prise de parole pour la distribuer, qu'importe si la personne qui parle change de sujet, revient sur quelque chose qui aura pu être abordé plus avant. Par numéro, le responsable donne discrètement un numéro d'ordre aux demandes de parole.

Réagir au discours de l'autre : il ne s'agira pas d'expliquer ou de conseiller. Chacun est invité à essayer de parler en « je ». C'est le point de vue de chacun, s'il doit y en avoir un, qui est essentiel. Le conseil peut rapidement devenir comminatoire, injonctif ; ce n'est pas le lieu. Les participants préféreront des prises de parole commençant par exemple par : « *Si j'étais dans cette situation...* », ou encore « *de mon point de vue...* ».

On évitera soigneusement l'adresse directe à une personne du type « *Tu devrais...* ». On dit souvent : « *Le tu tue !* ». Ça permet de se souvenir de ne pas être injonctif.

## Le rôle de l'animateur

Le rôle de l'animateur est fondamental. Il n'est pas là pour prendre parti, pour donner son avis ou même pour mener un débat, puisqu'on peut demander à une autre personne de distribuer la parole. Il est là comme garant du cadre. On remarquera, j'insiste beaucoup là-dessus, qu'un groupe qui se met à dysfonctionner est souvent celui dont le cadre est défaillant. Il ne sera d'ailleurs pas rare que le groupe attaque le cadre, comme un symptôme groupal que quelque chose ne va pas.

La première ressource de l'animateur qui se trouvera confronté à cela sera souvent de rappeler calmement, doucement mais fermement le cadre. C'est la raison pour laquelle cette fonction demande, dans l'idéal, une formation pour que celui ou celle qui la tient ne soit pas envahi, disons pas trop envahi par ce qui se passe, et ait les ressources personnelles pour toujours recentrer le cours du groupe vers les invariants. Ceux-ci, au moins lors des premières séances ou lorsqu'il y aura de nouveaux membres, devront être rappelés, un moment de construction groupale. Il est d'ailleurs souhaitable qu'un court moment de « Quoi de neuf ? » précède le début effectif du groupe de parole, là encore un temps de regroupement, de réaffirmation du groupe : dire quelque chose de soi aux autres.

La question du rapport hiérarchique se pose toujours dans ce type de groupe. Souvent, il est fait mention qu'un « supérieur », celui qui a un pouvoir de nomination, de notation ou de quelque autre pouvoir qui pourrait devenir coercitif, ne doit pas animer un tel groupe. Sa simple présence comme participant sans responsabilité d'animation peut aussi poser problème.

Tout est pour moi une question d'éthique personnelle. On pourrait dire, pour simplifier la chose, que si tel était le cas, si le supérieur hiérarchique profitait de l'animation ou de sa simple présence pour en faire un pouvoir ou une situation de domination, alors le groupe ne pourrait pas fonctionner et ne fonctionnerait pas. Les membres s'en retireraient rapidement ou se tairaient. Pour ma part, je trouve dommage de ne pas profiter de la présence d'une personne qui a un point de vue nécessairement différent d'un enseignant, d'un personnel de service, j'y reviendrai.

## Un lieu, une durée

La topologie d'un tel dispositif n'est pas anodine. Il faut faire attention à placer les gens en cercle, si possible sans table. Le cercle est un objet symbolique fort, chacun des participants y figure à égale distance du centre. On peut également imaginer que les dépôts que chacun pourra faire dans le cadre de la séance se feront au centre de ce cercle. J'aime à rappeler la première scène du film d'Akira Kurosawa, *Les Sept samouraïs*, qui voit l'ensemble du village agressé regroupé en cercle sur la place publique.

La durée est également importante. Il est nécessaire que les participants aient une notion claire du temps qu'ils vont passer ensemble, et que ce temps soit régulé et respecté. C'est une des fonctions de l'animateur d'y être attentif. Un groupe d'analyse de la pratique peut durer deux heures à deux heures et demi. Un groupe de parole, surtout si l'animateur n'est pas aguerri, ne devrait pas aller au-delà d'une heure.

## Les participants ?

La qualité des participants est aussi importante. Dans un établissement scolaire, de multiples fonctions plus ou moins « hiérarchisées », plus ou moins « prestigieuses » sont à l'œuvre, des « invisibles » qu'on entend peu qui s'occupent des locaux tôt le matin et qui auront un rôle sanitaire fondamental et inédit dans les mois et années qui viennent, aux enseignants, personnels de direction ou administratif. Chacun aura à revoir ses modes de fonctionnement, chacun aura à gérer ses peurs et ses espoirs, ses incompréhensions.

Il me paraît fondamental que tout le monde puisse participer à un tel dispositif, sur le modèle d'une constellation, c'est-à-dire un certain nombre d'étoiles dont aucune n'est à la même distance mais qui, regroupées, peut donner la direction à qui sait la lire, un amer[[Point de repère fixe et identifiable sans ambiguïté utilisé pour la navigation maritime.]] pour les marins.

Bien entendu, j'insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un dispositif qui pourrait être mis en place dans l'urgence de la situation exceptionnelle que nous vivons et que nous allons vivre ces prochaines semaines, ces prochains mois. J'insiste, au risque de la redite, qu'il est souhaitable et recommandé que l'animateur de tels groupes soit formé et reconnu comme tel par les participants.

Mais peut-être faut-il dire également, dans ces moments hors du commun et inconnus, que des ressources insoupçonnées, des manières de fonctionner nouvelles peuvent émerger et se développer dans une nouvelle relation groupale qu'il est nécessaire, à mon sens, de mettre en place, de favoriser.

Une façon de rendre effective l'expression « communauté scolaire ».

### **Jean-Charles Léon**

Professeur d'éducation musicale en collège, animateur de groupes d'analyse de la pratique.